

un grand retentissement. L'impératrice, qui avait témoigné le plus vif intérêt pour le malheureux puisatier, accueillit avec joie la nouvelle de sa délivrance et lui accorda une pension de six cents francs.

La triste aventure de Giraud donna naissance à une complainte, aussi pauvre de style que riche de bonnes intentions, qui se chantait sur l'air des *Feuilles mortes* et se terminait ainsi :

*Oui, Dieu l'a protégé... l'abîme rend sa proie ;  
Cet instant qu'appelaient les vœux de tous les cœurs,  
En dissipant la crainte, a fait naître la joie...  
Le captif voit enfin un terme à ses douleurs.  
Amis, parents et frère, et vous, mère chérie !  
Que par vous au bonheur ce jour soit consacré...  
Tandis qu'avec transport tout un peuple s'écrie :  
« Le ciel en soit béni ! Giraud est délivré ! »*

On ne s'en tint pas à la complainte, on voulut mettre l'histoire de Giraud sur la scène. Déjà, une affiche annonçait un à-propos en cinq tableaux intitulé le *Puisatier d'Ecully*, qui devait être représenté au théâtre des Célestins, lorsqu'une bande collée sur l'affiche annonça la mort de Giraud et la suppression du spectacle.

\* \* \*

La mort a causé de nombreux vides parmi nous, pendant le mois de juillet. Citons M. Simon Boubée qui, pendant de longues années, tint une place marquée dans la presse parisienne. M. Simon Boubée était le frère de M. Boubée, ancien procureur général à Lyon, et qui appartenait, tout récemment encore, à la presse quotidienne lyonnaise.

Puis c'est M. C. de Belair qui fut, aux côtés de Gabriel de Saint-Victor, un des plus dévoués promoteurs de l'œuvre